

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

N° OM10102201
CM/CM

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle de la Forêt à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 04/10/2022

Nombre de Conseillers Syndicaux 36

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Nombre de oui : 23

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Michel VINCENDEAU, Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Emmanuelle MOREAU, Anne ROY, Alain SCHMUTZ, Annie TETARD (suppléante), Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT (pouvoir Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Marie-Jeanne BENOIT (pouvoir Alain CAREIL), Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Éric SALAÛN (pouvoir à Sylvie MARIOT), Pierre BERTRAND, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Anthony GRIMAUD, Anne BIZON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973 modifié portant création du Syndicat Mixte de traitement des ordures ménagères du secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3 – 714 du 26 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de collecte des ordures ménagères (SCOM) de l'Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ / 540 du 29 septembre 2021 portant modification du siège social du SCOM de l'Est Vendéen,

Vu les statuts du SCOM de l'Est Vendéen,

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à de nouvelles désignations pour le SCOM lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts en date du 12 mai 2021.

Suite à la démission d'Aline LABARRE, Monsieur Freddy RIFFAUD, a été désigné délégué suppléant.

La nouvelle composition est donc la suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Sylvie MARIOT	Jean-François TOUZEAU
Jean-Pierre MALLARD	Christophe BILLAUD
Jean-Yves BRICARD	Gilbert BOUDEAU
Yvan CHENU	Freddy RIFFAUD
Eric SALAUN	Jean-François YOU

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 13/10/2022
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 13/10/2022
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Yannick SOULARD